PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLAGE DE FORT-COULONGE

LE 3 FÉVRIER 2010

À la session régulière du Conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, tenue à la date susmentionnée à 19H30, au 134, rue Principale (Bureau Municipal), et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire Monsieur RAYMOND DUROCHER; Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN et Messieurs les Conseillers GILLES BEAULIEU, GAÉTAN GRAVELINE, PIERRE VAILLANCOURT et JACQUES MASSEAU, tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Le Directeur Général / Secrétaire-Trésorier Monsieur KEN ROSE est aussi présent.

ABSENTE : Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE.

PUBLIC PRÉSENT À LA SÉANCE :

Madame PIERRETTE LAFRENIÈRE et Monsieur SYLVAIN NADEAU (représentant la Bibliothèque municipale de Fort-Coulonge), ainsi que Monsieur KEITH NADEAU.

Présentation faite par
Madame ARIANNE BOUCHARD, <Politique Familiale>

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un moment de silence et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

2010-02-23
Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté, mais en y ajoutant à l'article **¨AFFAIRES NOUVELLES¨** les sujets suivants :

1. ➢Site Web
   ➢Compte-rendu dossier eau potable
   ➢Compte-rendu rencontre avec Mansfield – Matières Résiduelles (Dépotoir)

----------[Raymond Durocher]

2. ➢Déneigement
   ➢Monument des Vétérans
   ➢Rencontre avec Pierre Aubrey, Responsable des Travaux Publics

----------[Gaétan Graveline]

3. ➢Taxation des garderies en milieu familial

----------[Lise A. Romain]

4. ➢Dossier d'Appel d'Offres <Recyclage & Matières résiduelles>
   ➢Demande des pompiers volontaires : 3 à 5 bunkers, 4 paires de bottes & chapeaux

----------[Ken Rose]

Adopté

2010-02-24
Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal du 13 janvier 2010 soit adopté, tel que rédigé.

Adopté

2010-02-25
Il est proposé par Monsieur le Conseiller GILLES BEAULIEU
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge amende l'article 3 du règlement #2010-217 par le suivant :

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 75,000.00 $ sur une période de cinq (5) ans.

Adopté

2010-02-26
Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge autorise le D.G./Secrétaire-Trésorier à faire les approches nécessaires auprès de la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge et le Centre Financier Desjardins de Gatineau pour un emprunt temporaire de 2,247,168.00 $ n'incluant pas l'emprunt temporaire déjà approuvé par le Centre Financier au montant de 3,370,751.00 $.

Le dit emprunt temporaire est pour les avances payables à l'entrepreneur Ed. Brunet & Associés Canada Inc. et la firme CIMA+ dans le dossier #610495 FIMR-Fonds sur l'infrastructure municipal rural, concernant le projet de construction de l'usine d'eau potable, tel que la lettre datée du 13 mai 2009 de Doris Trotier c.a. Financement Municipal (MAMROT) approuvé par Nathalie Normandeau, Ministre (MAMROT), ainsi que le protocole d'entente entre le Ministre des Affaires Municipales et des Régions (signé à Québec en date du 27 février 2008) et la Municipalité du Village de Fort-Coulonge (signé à Fort-Coulonge en date du 5 mars 2008). De plus, le Maire et/ou le Directeur Général/Secrétaire-Trésorier sont autorisés à signer les documents à intervenir.

Adopté

2010-02-27
CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus ont choisi de placer la prévention de l'abandon scolaire au cœur des enjeux de développement régionaux et de se mobiliser autour d'actions structurantes visant la diplômassions du plus grand nombre de jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les impacts économiques de l'abandon scolaire au secondaire sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la problématique du décrochage scolaire est intimement liée à d'autres enjeux relatifs au développement de l'Outaouais, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le taux de décrochage au secondaire en Outaouais en 2006-2007 était de 34,2%;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE l'Outaouais se mobilise de plus en plus en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette mobilisation s'inspire des meilleurs pratiques de concertation au Québec et bénéficie de la force du réseau des instances régionales de concertation en persévérance scolaire, dont fait partie la Table Éducation Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise des instances régionales de concertation en persévérance scolaire a largement influencé la récente prise en charge de l'enjeu de la persévérance scolaire sur la scène provinciale, notamment par une participation active à l'organisation des premières journées interrégionales sur la persévérance scolaire et la réussite éducative en octobre 2008 et à l'élaboration du rapport *Savoir pour pouvoir* du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaire au Québec, lequel a servi de base en plan d'action du gouvernement du Québec, *L'école, j'y tiens!*;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action fixe comme objectif que le Québec atteigne un taux de diplômassions des jeunes de moins de 20 ans de 80% d'ici 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce taux de diplômassions est actuellement de 68,5% pour le réseau public québécois et de 65,7% pour l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Table Éducation Outaouais organise cette année la première édition des Journées de la persévérance scolaire, lesquelles se tiendront du 15 au 19 février 2010 sur le thème *Mission : PERSÉVÉRANCE*;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de persévérance scolaire se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire seront, lors des éditions à venir, ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de la région;

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge déclare les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2010 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité, et appui la Table Éducation Outaouais et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, des médias et des affaires – dans leurs efforts afin que l'Outaouais se démarque quant à l'augmentation du taux de diplômassions de ses élèves et étudiants.

Adopté

c.c. Mme Madeleine Lefebvre, Coordonnatrice, Table Éducation Outaouais

2010-02-28
Il est proposé par Monsieur le Conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge autorise le Directeur Général / Secrétaire-Trésorier à annuler le service de mise à jour pour les codes des municipalités et lois connexes avec la compagnie Publications CCH Ltée, pour la période de renouvellement dû soit du 1er mars 2010 au 1er mars 2011.

Adopté

2010-02-29
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà déposé une demande dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT l'intégration par le ministère de la Famille et des Aînés de la démarche municipalité amie des aînés (MADA) à l'intérieur du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser la démarche MADA simultanément à l'élaboration ou à la mise à jour de sa politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT QUE *Madame la Conseillère Lise A. Romain* est habilité à présenter une demande de soutien financier pour la réalisation de la démarche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge autorise *Madame la Conseillère Lise A. Romain* à présenter une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés, et autorise *Monsieur le Maire Raymond Durocher* à signer le protocole d'entente réalisé dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés.

Adopté

2010-02-30
Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge autorise CIMA+ à présenter le dossier #G200134 au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant des travaux de construction d'une nouvelle conduite d'amenée d'eau brute et d'une nouvelle prise d'eau.

Adopté

INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

1- Les Entreprises de Gestion LSJ
   - Développement domiciliaire Chemin du Pont-Rouge

2- Rencontre avec Christine Martin MTQ jeudi le 4 février à 11H00

3- Courrier du 19 janvier SNC-Lavalin Environnement
OBJ Programme Climat municipalité

4- 9-1-1 Rapport d'activités, janvier 2010

CORRESPONDANCE

LOCALE & EXTÉRIEURE

M.R.C. de PONTIAC

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

GOUVERNEMENT PROVINCIAL

1- Lettre du 8 janvier, Michel Lemoine, Directeur, MAMROT

2- Lettre du 18 janvier, Marc Lacroix, Directeur, Sous-Ministre MAMROT
OBJ FIMR – Dossier numéro 610495 – Projet de mise aux normes de l'usine de filtration

3- Lettre du 18 janvier, Eddy DiGaetano, MAMROT
OBJ Programme de compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ

4- Lettre du 22 janvier, Laurent Lessard, Ministre, MAMROT & Suzanne Roy, Carrefour Action Municipale & Famille

5- Lettre du 26 janvier, Charlérick Bergeron, ing MAMROT
OBJ Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) Dossier #555565 Volet 1.4

6- Lettre du 27 janvier, François Payette, ing MAMROT
OBJ Suivi de l'exploitation de vos ouvrages d'assainissement

7- Lettre du 27 janvier, Pierre Ménard, Directeur des opérations intégrées de l'Outaouais, MRNF
OBJ Installation d'une prise d'eau municipale dans la rivière Coulonge, municipalité de Mansfield-Pontefract

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS F.C.M.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉSF.Q.M.

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (U.M.Q.)

Lettre du 21 janvier, Louise Duquet, Présidente d'Élection & Secrétaire de la corporation
- Élection de l'administrateur représentant le Caucus régional 07-Outaouais au Conseil d'administration de l'UMQ mandate 2010-2012 – Période de mise en candidature

BULLETINS ~ CIRCULAIRES ~ REVUES ~ COURRIELS

2010-02-31
Il est proposé par Monsieur le Conseiller GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes soient payés au montant de 420,984.22 $.

Adopté

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussigné, KEN ROSE, Directeur Général / Secrétaire-Trésorier, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec,
Ce 3ième jour de février 2010.

KEN ROSE, Directeur Général / Secrétaire-Trésorier

2010-02-31
Il est proposé par Monsieur le Conseiller GILLES BEAULIEU
Et résolu à l'unanimité

QUE la réunion soit levée. (21H10)

Adopté

RAYMOND DUROCHER, Maire

KEN ROSE, Directeur Général
/ Secrétaire Trésorier